

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°30/2022 Service Infrastructures – ingénierie et moyens techniques S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT
ELECTRIQUE DE LA PISCINE AQUAMARIS A CORDEMAIS**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil,

Vu la consultation relative au marché de travaux de raccordement électrique de la piscine « Aquamaris » à Cordemais lancée le 12 avril 2022 en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget annexe 2022 (piscines) de la Communauté de Communes (compte 2135).

DECIDE :

Objet

Attribuer le marché de travaux de raccordement électrique de la piscine « Aquamaris » à Cordemais à la société SPIE City Networks, sise 1 bis rue de la Giraudière à Carquefou (44475).

Les travaux concernent :

- La réalisation d'une tranchée sous enrobé depuis le coffret ENEDIS jusqu'au TGBT de la piscine de 105m
- La fourniture et pose de fourreaux TPC 160mm
- Le passage de la liaison électrique avec un câble de section suffisante à la puissance nécessaire pour l'exploitation
- Le remblaiement de la tranchée et la réfection des enrobés
- Le raccordement sur le coffret ENEDIS
- Le percement dans le local TGBT et le raccordement à l'arrivée prévue
- Le contrôle technique de l'installation et l'attestation de Consuel
- Le géoréférencement du réseau et la fourniture du DOE et toutes sujétions

Durée

Le marché prendra effet à compter de la date de notification du contrat.
Le planning prévisionnel précisant la durée des travaux est fourni par l'entreprise, en annexe de la présente décision.

Prix

Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant total de 27 707,40 euros H.T. euros H.T.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 20 MAI 2022



Le Président,

Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
ET AFFICHAGE LE :
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU